FSU SNUipp

Infos retraités

n° 148 –AVRIL 2025

La paix, le social hors sujet ?

avril 2025

Les alliances au grand jour

Des magnats de la tech, des médias, adeptes des droites extrêmes, s'invitent au cœur du pouvoir pour un monde sans limite pour leurs appétits. Les financiers du fascisme s'activent. En France, le milliardaire Pierre-Édouard Stérin (Smartbox) et consorts appellent au « réveil des peuples qui ne veulent pas mourir face au wokisme, à l'immigration ou au socialisme » espérant un gain de 300 villes pour le RN en 2026 ! La lutte contre l'extrême-droite, réaffirmée au congrès de la FSU, devra rassembler large et fort. ● **Jacques Lecoffre**

© SHUTTERSTOCK

© SHUTTERSTOCK

Un pas pour aboutir à une solution à deux États ?

En mars, en réponse au plan de Trump et de Netanyahou, de vider la bande de Gaza de ses habitants pour y établir leur « Riviera du Moyen Orient », les pays arabes ont adopté la proposition égyptienne : garantir aux habitants de l'enclave de rester sur place et reconstruire les infrastructures. Ils ont appelé à unifier les Palestiniens sous la bannière de l'OLP (dont le Hamas ne fait pas partie).

Présent au Caire, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres a soutenu « fermement » le plan arabe. Le rôle de la communauté internationale, de l'Europe est primordial dans l'application de ce plan. Avec l'appui de l'ONU, ils doivent contraindre lsraël à négocier et trouver une solution diplomatique au conflit dans le respect des deux peuples. Le temps presse ! ● **Sonia Lejeune**

Plus forts, ensemble !

Comment résister à l'offensive des idées libérales et d'extrême-droite ? L'intersyndicale y travaille. Mais la recherche du rassemblement sur le plus petit dénominateur ne suffit pas toujours à construire du commun et à être plus forts en portant une parole unie.

Aussi, la FSU a commencé à travailler avec la CGT à une « maison commune du syndicalisme de transformation sociale » dans laquelle chacun mutualiserait ce qu'il est possible de mutualiser, tout en conservant ce qui fait sa force dans son identité propre.

C'est un premier pas vers l'objectif que la FSU porte, depuis sa création, de « refonder » le syndicalisme de transformation sociale. À son dernier congrès, il a été réaffirmé que cette dynamique était ouverte à l'ensemble des organisations, dont Solidaires, qui portent le même horizon. Les retraité·es ont tout intérêt à cette refondation du syndicalisme pour avoir mieux les moyens de défendre leur droit à vivre dignement !
● **Laurence Touroult**

© SHUTTERSTOCK

Sommaire

En bref

02 > Alliances / Gaza / la maison commune

Actu

04-05 > Retraites : vrai ou faux ?

06 > Le 20 mars / mobilisations dans le 93

07 > La Sécu : quel avenir ?

3 questions à...

08 > Michel Salingue

Numéroté de 1 à 8 – distribué aux adhérents retraités
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
T. : 01 40 79 50 00
Directeur de la publication : Guislaine DAVID
Rédaction : Lionel ALLAIN, Alain DERCOURT, Hubert DUSCHER, FSU-SNUipp 93, Maryse LECAT, Jacques LECOFFRE, Sonia LEJEUNE, Claude RIVÉ, Laurence TOUROULT, Jean-Louis TROUINARD, Corinne VIALLE
Impression : Limprime – ISSN 1241-0497 · CPPAP 3695 D 73 S

LE TRI + FACILE

PEFC

L'édito

La paix, le social, hors sujet ?

Ukraine, Palestine, Congo et ailleurs... Le monde s'est embrasé et les peuples sont toujours les victimes de violences sans nom. Depuis l'élection de Donald Trump, chaque jour apporte son lot de bouleversements mortifères : les impérialismes transforment la planète en champ de bataille. Les oligarchies au pouvoir ne se cachent plus d'accorder la primauté aux intérêts privés. Les règles du droit international sont piétinées.

Bien que les guerres n'aient jamais été une solution pour quelque problème que ce soit, notre Président pousse la France au surarmement, orientation belliciste jamais vraiment questionnée au nom de laquelle toute ambition sociale paraîtrait déplacée. Toute revendication en matière de pouvoir d'achat, d'école, de santé, de conditions de travail, de services publics, serait « hors sol ». Pour cette économie de guerre, Emmanuel Macron écarte tout impôt supplémentaire pendant que François Bayrou réclame de « replacer nos finances sociales sur une trajectoire de redressement et de désendettement. » Les libéraux n'avaient pas réussi à convaincre la population du bien-fondé de leur contre-réforme des retraites : ils utilisent désormais la situation de tensions internationales pour la mettre au pas. Âge d'ouverture du droit, nombre d'annuités, conditions d'une vie digne après la carrière ? Hors sujet !

Au côté du MEDEF, le président du COR[1] mène campagne[2]. D'étonnants arguments sont avancés : la limite du déficit à 3 % n'a plus de validité, l'industrie de guerre relancera la croissance, etc... Nul besoin de chercher à qui profiteraient ces choix et qui les paierait ! L'extrême-droite en fait son miel. Le partage des richesses et la participation aux efforts pour assurer un avenir de paix et de justice sociale sont encore plus urgents dans un tel contexte. Les retraité·es du SNUipp et de la FSU mènent le débat au sein du groupe des neuf pour convaincre que le mouvement social en est une des clés. En étant pleinement engagé·es dans les initiatives unitaires, on est dans le sujet ! ● **Claude Rivé le 16 mars 2024**

1. Conseil d'Orientation des Retraites
2. « à titre personnel ! » tant nombre d'études du COR contredisent son propos

Retraites : idées fausses et vrais enjeux

Pour dénigrer notre système de retraite par répartition, bien des idées fausses sont véhiculées. Elles circulent et s'installent dans les esprits. En tout cas, elles interrogent ! À nous de démonter les faux arguments ! Petite revue d'infos à distinguer des infox !

FAUX !

« Le système de retraites est en déficit »

Les dépenses nettes du système de retraite s'élevaient à 354 milliards en 2023 (12,5 % du PIB). Pour prouver la défaillance du système, François Bayrou avait demandé à la Cour des comptes « une mission flash » pour obtenir des « chiffres indiscutables ». Or ceux-ci ne pointent aucun déficit. En supprimant des emplois, diminuant les salaires, le gouvernement baisse les ressources du système alors que des recettes nouvelles sont nécessaires et possibles. Il ne faut pas résoudre un pseudo déficit mais la question des financements supplémentaires.

FAUX !

« Les fonds de pension sont une solution fiable »

Il faudrait compléter la retraite par répartition par des systèmes de capitalisation, c'est-à-dire des fonds de pension. Or ne peuvent cotiser à ces retraites complémentaires que certain·es salarié·es.

De plus, le système est incertain voire risqué. Lorsque les taux d'intérêt sont faibles (a fortiori négatifs), les fonds de pension ne parviennent plus à payer les retraites de leurs souscripteurs. Pour se prémunir contre les faillites, les contrats proposés aux épargnant·es sont de plus en plus fréquemment à cotisation définie et à prestation incertaine. La capitalisation est donc beaucoup moins sûre que la répartition : elle dépend des aléas financiers. Il est illusoire de croire que la sphère financière peut générer sur le long terme plus de valeur que la sphère productive.

FAUX !

« Les retraites des fonctionnaires de l'État constituent un déficit caché »

La pension des fonctionnaires est un salaire continué. Dans la Fonction publique d'État, il n'y a pas de caisse de retraite spécifique, les pensions sont financées directement par le budget. Les fonctionnaires s'acquittent bien d'une retenue pour pension civile (qui a augmenté de 41 % en neuf ans) à hauteur de 11,10 % du traitement brut. La répartition assise sur les cotisations permet de protéger notre système de retraite du monde de la finance. Le choix politique de réduire le nombre de fonctionnaires crée de fait un « déséquilibre » qui ne peut que s'aggraver puisque moins de cotisations c'est moins de redistribution !

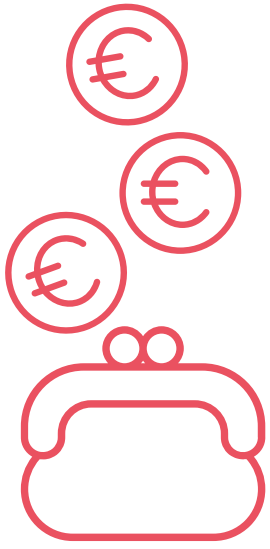

VRAI !

« Financer le maintien du niveau de vie à la retraite c'est possible »

Pourquoi figer à 14 % la part de la richesse nationale consacrée aux retraites, alors que le nombre de retraité·es va continuer de s'accroître ?

Gouvernement et patronat s'échinent à ignorer plusieurs leviers permettant d'augmenter les recettes :

→ la suppression des exonérations de cotisations sociales à tout va ;

→ l'augmentation du taux de cotisation salariale et patronale ; des économistes (J.M. Harribey, M. Zemmour) estiment à 0,15 % la hausse des cotisations pendant six ans permettant d'abroger la réforme de 2023 (quelques euros par mois) ;

→ l'élargissement de l'assiette des cotisations : primes, intéressement, participation, dividendes…

Les débats au « conclave » sur les retraites sont donc biaisés puisque F. Bayrou y impose de ne pas parler de ces sources de recettes ! Conclave duquel la FSU a été écartée, le gouvernement voulant de plus éviter les échanges sur les retraites des fonctionnaires…

FAUX !

« La seule vraie garantie de sa retraite, c'est l'épargne individuelle »

L'inquiétude de ne pas avoir de retraite mine l'esprit des Français. L'épargne individuelle, solution magique ? Pour obtenir (pendant une durée moyenne de retraite) une pension nette mensuelle de 1600 €, il faudrait capitaliser 23 300 € pour chaque année de retraite, et donc épargner chaque mois pendant 42 ans 692 € avec un taux d'intérêt moyen de 2 % ou 425 € à 4 %. Ce n'est pas par l'épargne que l'on peut garantir à chacun·e une vie correcte à la retraite…

FAUX !

« Il faut travailler plus longtemps car on vit plus longtemps »

Ainsi se justifierait le recul de l'âge de départ en retraite. La diminution du temps de travail dans le cycle de vie doit profiter aux salarié·es. D'ailleurs depuis 1950, la durée annuelle du travail dans les principaux pays développés a baissé de plus de 25 %.

L'acharnement du patronat et des droites contre les 35 heures, pour le recul de l'âge de la retraite vise un objectif : accroître les profits. L'espérance de vie en bonne santé stagne, les salarié·es s'épuisent. En reculant l'âge de départ à la retraite, les « économies » réalisées sont en partie compensées par des dépenses supplémentaires au titre de l'assurance chômage et par l'augmentation des arrêts maladie chez les seniors.

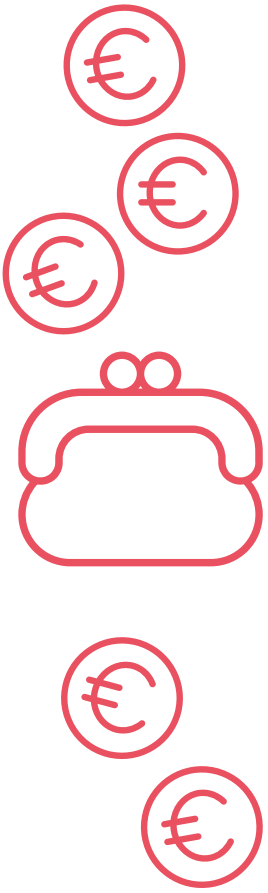

FAUX !

« Les retraites ne doivent pas excéder de 14 % du PIB »

La réforme de 2019 visait l'équilibre financier du système en limitant strictement la somme des pensions versées. En 2023, l'objectif principal du gouvernement Borne était bien « d'augmenter la quantité de travail » sans le rémunérer davantage. En 2025, Bayrou s'inscrit dans ce même projet : conserver, voire augmenter encore la part des profits, sans avoir à augmenter ce qu'ils appellent les « prélèvements obligatoires ».

Des années 1960 à 2015, la part des 65 ans et plus est passée de 11 % à 18,6 % de la population. Parallèlement la part des pensions dans le PIB s'est accrue au même rythme, passant de 5 % à 14 %, sans pour autant dégrader le niveau de vie des actifs et actives ! Les pensions de retraite pourtant financées par les cotisations sont considérées au sens comptable par l'Europe comme des dépenses publiques trop importantes. Limiter les ressources destinées aux retraites revient à décider l'appauvrissement des retraité·es par rapport aux salarié·es. Pour revenir à un niveau de pension correct, il faut aller vers un niveau de financement qui atteindrait 19 % du PIB en 2030. C'est tout à fait possible !

Les retraites ne constituent pas une ponction sur la richesse créée par le travail : elles ne disparaissent pas dans les sables ! Dépensées, elles constituent une partie des revenus des actifs et actives (commerçant·es, personnels de santé, etc.)

● **Maryse Lecat, Claude Rivé**

Les retraité·es se mobilisent

*« **Supérieur** au budget de l'état, le budget de la Sécurité sociale aiguise les appétits des **marchés financiers**. »*

Deux grandes priorités sociales : l'amélioration du pouvoir d'achat des pensions et le droit à la santé par un accès aux soins pris en charge par la Sécurité sociale.

Après le rassemblement à Matignon et devant les Préfectures le 3 décembre 2024, les pensions ont été finalement, et réglementairement, indexées sur l'inflation des douze derniers mois (+ 2,2 % au 1er janvier 2025).

Arc-bouté sur sa politique d'austérité, le gouvernement Bayrou tente de reprendre ce que le gouvernement Barnier a dû concéder. Ainsi l'accès aux soins coûte de plus en plus cher et la politique ministérielle impose les pires difficultés financières aux établissements de santé,

L'intersyndicale (un G8 cette fois-ci) a donc décidé d'agir de nouveau, en direction des ARS – agences régionales de santé – et du ministère, pour défendre l'accès aux soins et la Sécurité sociale : c'était ce 20 mars.

Supérieur au budget de l'état, le budget de la Sécurité sociale aiguise les appétits des marchés financiers. Et « l'économie de guerre » invoquée n'est autre qu'une occasion supplémentaire de diviser et de rendre inaudible le mouvement social. Il s'agit pour le gouvernement de discréditer toute volonté de s'opposer aux réductions des recettes de la Sécurité sociale et de privilégier les transferts des prestations en santé vers les complémentaires qui se multiplient.

Face à ce détricotage d'acquis sociaux pour la santé, la FSU tient le cap du remboursement à 100 % par la Sécurité sociale des soins prescrits.

● **Jean-Louis Trouinard, Lionel Allain**

La Seine-Saint-Denis, premier désert médical de l'hexagone

Si l'offre de soins et de médico-social en France est cruellement insuffisante, c'est pire encore dans le 93 : 25 % de ses habitant·es sont sans médecin traitant.

Le taux d'équipement médico-social y est trois fois inférieur à la moyenne nationale, pour 100 000 habitant·es :

→ Hospitalisation complète : 37 lits contre 80 en France.
→ Hospitalisation partielle : 27 lits contre 37.
→ Soins pédiatriques : 7 lits contre 16.
→ Soins pour personnes en situation de handicap : 1 contre 4.

Ces chiffres issus du rapport parlementaire Decodts/Peu du 30/11/2023, illustrent entre autres, le constat accablant des politiques publiques en France qui s'appliquent avec plus de violence sur un département déjà déshérité.

Une mobilisation dans la durée

→ 10 octobre 2024 : Conférence de presse et lancement de la campagne « Défense de la Santé dans le 93 » à l'initiative du groupe des 9 du 93, en présence du député Stéphane Peu.
→ 1er février 2025 à Montreuil à la conférence « Convergeons pour la Sécurité Sociale »
→ Sept semaines de campagne d'information, de signatures de pétitions devant les 7 hôpitaux de Seine-Saint-Denis
→ 11 mars 2025 : rassemblement devant la préfecture
→ Jeudi 20 mars : participation à la journée d'action nationale à Paris pour le 100 % Sécu et une autre politique de Santé en France.

● **L'équipe FSU-SNUipp 93**

Sécurité sociale : quel avenir ?

Aucun domaine de ce qui constitue le socle de notre état social n'est épargné : services publics, retraites, assurance maladie, droit du travail… Depuis trente ans, les attaques orchestrées par les théories libérales ont dépossédé les représentant·es des travailleurs de la gestion de la Sécu, assèchent ses recettes, minent la protection sociale.

© SHUTTERSTOCK

Les mutuelles sont confrontées à leurs contradictions historiques. En exigeant d'intervenir en complément de la Sécurité sociale, elles l'ont privée de la possibilité d'assurer la totalité de la couverture de la population. Le désengagement de la « Sécu », organisé par les gouvernements successifs, les met face à des transferts de plus en plus importants, entraînant l'augmentation des cotisations pour les adhérent·es, alors que les entreprises sont exonérées de près de 80 milliards. De complémentaires, elles sont devenues essentielles.

N'étant pas parvenu à accélérer le déremboursement de médicaments, de différents actes, n'ayant pas réussi à imposer les trois jours de carence aux fonctionnaires, le gouvernement entend bien récupérer d'une autre manière cette manne en ponctionnant les mutuelles de 1,1 milliard d'euros en 2025.

Historiquement, la mutualité, et en particulier la MGEN, a beaucoup apporté à ses adhérent·es et donc à notre profession par ses établissements, son implication dans des domaines comme la santé mentale, spécificités dont elle se débarrasse aujourd'hui en transférant les établissements au groupe VYV. Une grande partie des mutuelles se sont converties aux lois du marché pour répondre aux exigences de la mise en concurrence : plans de licenciements de salarié·es, pratiques inspirées des méthodes de management et d'approche du secteur assurantiel… Nombre de cadres de mutuelles transitent vers le secteur assurantiel et inversement. La taxation des mutuelles n'en reste pas moins inacceptable : elles n'ont pas de trésor caché et ne versent pas de dividendes à des actionnaires.

Si elles restent encore fidèles au principe de non exclusion, contrairement aux assurances qui éjectent les gens malades jugés non rentables, l'instauration des cotisations à l'âge a occasionné des ruptures intergénérationnelles. À ne pas poser la question de la justice sociale, beaucoup ont perdu à la fois sur des principes (chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins) et sur la viabilité de leur système.

La Protection Sociale Complémentaire, une réponse sans avenir

La réforme de la PSC va accentuer cet écart. En cette période de gel du point d'indice, de dévalorisation des métiers de la Fonction publique, la PSC ne sera pas une réponse aux questions de pouvoir d'achat. Alors que les retraité·es seront exclu·es de la participation de l'employeur, les ayants droits (enfants, conjoint.es) verront leurs cotisations croître de façon exponentielle (enfants, conjoints) comme le découvrent les salarié·es de plusieurs ministères. La FSU-SNUipp avec toute la FSU informera les retraité·es, fournira éclairages et analyses bien avant le choix à opérer en 2026.

Pour agir pour un état social et écologique, il est indispensable :

→ d'assurer l'accès aux soins en développant les structures publiques (hôpital, maillage du territoire, formation des praticiens, lutte contre les déserts médicaux, prévention, recherche, pôle public du médicament…)

→ de rétablir la «sociale» dans ses objectifs initiaux en préservant son financement par toutes les cotisations notamment celles des entreprises exonérées, et non par le recours à des taxes exponentielles frappant toujours plus les assuré·es sociaux. La Sécurité sociale va fêter ses 80 ans. Sa survie et ses principes restent une idée neuve !

● **Claude Rivé, Corinne Vialle, Hubert Duchscher**

Michel Salingue

Militant SNUipp, ancien Secrétaire National de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), membre du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA).

(1) *De nombreux EHPAD sont en grande difficulté financière ; quelles conséquences ?*

Plus de 80 % des EHPAD sont en déficit structurel et ils sont de plus en plus nombreux chaque année. À tel point que, pour l'année 2024, le gouvernement a dû accorder une aide exceptionnelle de 100 millions d'euros pour l'ensemble des établissements médico-sociaux dont les EHPAD. Aide qui ne règle en rien les problèmes de fond puisque cette aide a dû être portée à 300 millions pour 2025.

La seule solution proposée aujourd'hui est une augmentation du tarif hébergement payé par les résidents pouvant aller jusqu'à 35 % alors que les tarifs actuels dépassent largement le montant de la plupart des pensions. C'est, une nouvelle fois, faire supporter aux résidents et à leur famille les difficultés des EHPAD plutôt que de mettre en place la loi de programmation financière prévue et annoncée depuis 2024.

(2) *La création du service public départemental de l'autonomie : une bonne solution ?*

Un véritable Service Public Départemental de l'Autonomie serait la bonne solution que nous préconisons avec le Groupe des 9. Mais le SPDA que propose le gouvernement n'en est qu'un ersatz, il n'a de service public que le nom puisque tout reste en l'état. Le seul objectif affiché est la coordination des multiples acteurs, et encore sans contraintes ni obligations. On peut légitimement s'interroger sur la faisabilité de cette coordination face à la grande diversité des multiples acteurs (publics, privés associatifs, privés à but lucratif), la diversité des statuts des personnels et de leur formation, la diversité des implantations (locale, municipale, intercommunale, nationale). Par ailleurs, comment garantir le libre choix aux personnes concernées face à l'inégalité de l'offre sur le territoire (établissements, structures de soins à domicile, notamment) et face aux restes à charge ?

Nous revendiquons la mise en place d'un véritable Service Public de l'Autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale englobant l'ensemble de ses questions.

(3) *Promise depuis longtemps, où en est-on avec une « loi grand âge » ?*

La loi « Grand âge » promise par Emmanuel Macron en 2018 est devenue la loi « Bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie » adoptée le 27 mars 2024. En dehors de quelques aménagements à la marge, cette loi ne répond en rien aux défis actuels et futurs de la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées... sauf par son article 10 qui prévoit : « Avant le 31 décembre 2024, puis tous les cinq ans, une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans. Elle définit les objectifs de financement public nécessaire pour assurer le bien-vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement et le recrutement des professionnels ainsi que les moyens mis en œuvre par l'État pour atteindre ces objectifs. »... mais cet article n'est toujours pas appliqué ! Face au défi du vieillissement de la population et à une augmentation importante du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie dans les décennies à venir, malgré les nombreux rapports alarmistes les gouvernements tergiversent depuis des années.

Rappelons nos revendications essentielles. D'abord, une prise en charge complète de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécurité sociale et la mise en place d'un véritable Service Public de l'Autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale englobant l'ensemble ces questions. Cela suppose une loi de programmation financière permettant de faire face aux besoins actuels, aux défis à venir liés à l'augmentation importante et inéluctable du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie et aux restes à charge encore bien trop importants. ● **Propos recueillis par Alain Dercourt**